

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-002-15695/24/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association "Festival de la Camargue et du delta du Rhône"- Approbation d'une convention - MGDIS n°5805
82764**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association du Festival de la Camargue et du delta du Rhône, créé en 2004 à l'initiative de la ville de Port Saint Louis du Rhône, organise annuellement le Festival de la Camargue et du delta du Rhône, événement devenu le rendez-vous Nature incontournable de la région Sud. Il accueille un large public de spécialistes, d'amateurs et de familles. Le festival s'appuie sur des partenariats forts avec de nombreux acteurs du territoire qui s'associent à la programmation du festival. Il développe également des coopérations internationales avec des deltas ou des zones humides du Monde. Plusieurs éditions du festival ont été l'occasion d'inviter des délégations étrangères et de partager des cultures et des expériences.

La 16ème édition se déroulera, cette année, du 8 au 12 mai 2024 avec une journée dédiée aux scolaires le lundi 13 mai. A chacune de ses éditions, le festival propose un cycle de manifestations de dimension familiale, artistique, culturelle et scientifique, qui ont pour objectifs de rendre accessible, sensibiliser et faire découvrir la richesse de la nature camarguaise, mais aussi sa fragilité et son rôle dans l'écosystème de l'estuaire du Rhône.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, en partenariat avec la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'une des villes phares dans l'organisation et l'accueil de ce festival, souhaite soutenir ce projet qui met en valeur sa politique volontariste en matière de transition écologique et énergétique.

En effet, les objectifs 2024 du Festival sont les suivants :

- Sensibilisation aux questions écologiques du grand public et de la jeunesse : faire connaître les enjeux du territoire et de la planète, faire découvrir les richesses de la Camargue, informer sur leur fragilité et la nécessité de les respecter, éduquer aux notions de protection, de préservation et d'éco-citoyenneté.
- Valorisation de la dynamique socio-économique du territoire : mettre en valeur les activités et les productions du territoire afin de favoriser le développement économique, donner envie d'être acteur de cette dynamique et offrir des perspectives d'avenir aux habitants et à la jeunesse.
- Coopération locale et internationale : réunir plus d'une quarantaine de partenaires sur le territoire, réduire le sentiment d'isolement assimilable au monde rural, créer les conditions de la rencontre et de l'échange entre spécialistes et curieux, entre défenseurs et détracteurs, faire découvrir d'autres cultures et expériences, faire émerger de nouvelles relations.

Le soutien financier de la Métropole est sollicité à hauteur de 47 000 € sur un budget de 330 100 € pour notamment :

- Un soutien pour le développement de leurs activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès du public notamment des scolaires.
- Un soutien pour déployer le concours des collégiens sur le territoire de la métropole. L'expérimentation menée en 2022-2023 a été une réussite pour les 3 collèges ayant participé à ce concours. L'objectif est de l'élargir maintenant à un plus grand nombre d'établissements et mettre une dizaine de collèges en compétition sur le territoire de la métropole Aix-Marseille Provence.

- Un soutien pour propulser à moyen et long terme le festival de la Camargue comme étant le « rendez-vous environnemental » sur la métropole et sur la région sud. L'édition 2024 : un objectif encore plus fort, de créer de nouvelles solidarités sur le territoire. Avec le soutien de la ville de port saint louis du Rhône et la région sud, le festival doit aller encore plus loin et monter en puissance.

C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer une subvention de 47 000 € pour l'année 2024 et d'approuver la convention de partenariat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant révision du règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux attachés à la promotion des valeurs patrimoniales et environnementales du territoire métropolitain, notamment de sa partie camarguaise ;
- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer à une manifestation d'envergure régionale, nationale et internationale pour la sensibilisation des publics à la préservation de la biodiversité, la fragilité des milieux, la découverte des richesses patrimoniales du delta du Rhône.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à l'association Festival de la Camargue d'un montant de 47 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement, Chapitre 65, nature 65748, fonction 74.

Ces crédits relèvent de la politique Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel, de la sous-politique Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement et du programme Action environnementale et seront exécutés par le service gestionnaire 8EXPER.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON